

Paroisse de Guilligomarch

Il s'agit dans le questionnaire ci-dessous de renseignements auxquels on attache la plus sérieuse importance. Prière de vouloir bien le remplir d'urgence, et en apportant dans les réponses tout le soin, toute l'exactitude possibles.

Après le travail fait, prière de le retourner directement et sans retard.
au Secréariat de L'Evêché

Réponses.

1°. Combien y a-t-il dans la commune de pauvres, incapables de travailler, et qui ont besoin d'une assistance habituelle?

Dix.

2°. Combien y a-t-il actuellement dans la commune de familles qui sans être tout-à-fait pauvres, et dont le chef peut travailler et travailler, auraient cependant besoin d'être secourues toutes l'année?

Aucune.

Combien auraient besoin d'être assistées seulement de temps en temps?
De combien de personnes se composent toutes ces familles réunies? (celles dont il est parlé au n° 2.)

Aucune hier et même.

N'étant.

3°. Quelle somme serait nécessaire pour venir en aide aux catégories ci-dessus? (1 et 2.)

Deux mille francs.

4°. Combien y a-t-il dans la commune de mendiants d'habitude, capables de travailler et qui aiment mieux mendier?

les dix cités au n° 1 et tous incapables de travailler.

5°. Y a-t-il dans la commune une association pour l'extinction de la mendicité?

Il n'y en a pas

Fonctionne-t-elle bien?

La mendicité a-t-elle cessé?

Montant des ressources

} } }

6°. S'il n'existe pas d'association, pensez-vous qu'on pourrait organiser un comité d'assistance et proposer avec succès une souscription pour cinq ans, soit en argent, soit en nature, si elle était recommandée et entreprise dans toutes les communes où la mendicité était interdite surtout pour tous les paroissiens? (Ne vous préoccupez pas trop, en répondant, des difficultés d'exécution; voyez seulement s'il y aurait lieu d'espérer que cette souscription fût bien accueillie par un assez grand nombre d'habitants.)

Les meilleures familles de la paroisse n'ont répondu que cette souscription ne serait pas bien accueillie et que, si l'on en faisait une obligation, elle ne rapporterait à peu près rien et que les mendiants mourraient de faim.

7°. Quel est le médecin ou quels sont les médecins qu'on appelle dans votre commune en cas de maladie?

Les médecins de Quimperle et du Trévint.

Quelle distance ont-ils à parcourir?

Seize kilomètres.

8°. Avez-vous une source de charité pour les malades?

Ouais n'en avons pas.

9°. Combien de décès par an?

De 40 à 50.

10°. Si l'on organisait la médecine gratuite pour les indigents, combien y aurait-il de familles à inscrire sur la liste en se montrant dévoués?

une quinzaine.

Kerbrat
recteur.

Mettre au dos de la feuille les observations, s'il y a lieu.

Avec l'envoi, le questionnaire